



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

**ARRETE N° 2025 - 55**  
**PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE**  
**D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté n°2025-50 du 24 avril 2024 fixant les lignes directrices de gestion du Centre de Gestion du Cantal

Vu l'arrêté n°2023-54 du 16 mars 2023 portant inscription de madame Isabelle BADUEL sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur,

Vu la demande de madame Isabelle BADUEL, en date du 17 février 2025, sollicitant sa réinscription pour la troisième année sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur

**ARRETE=**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est réinscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur pour la troisième année, l'agent suivant :

- BADUEL Isabelle

**ARTICLE 2** : La durée de validité de cette liste est fixée à **un an** Cependant l'inscription du lauréat est renouvelable **une fois**, sous réserve qu'il fasse connaître au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur la liste.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Préfet du CANTAL.
- à l'intéressée

Fait à AURILLAC, le 15 mai 2025  
Le Président,  
Louis CHAMBON

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand soit par voie postale : 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont Ferrand cedex 1 ou bien par voie électronique sur le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.